

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 29 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf Janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Secrétaire de séance : Mme BURGEVIN Vanessa.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Ayant donné pouvoir : 2

Votants : 14

Présents : Mme DUPUY Valène, M. GENEAU Philippe, M. DESCAMP Jean-Marie, Mme BURGEVIN Vanessa, Mme COUSIN Elisa, M. CHANET Jean-Pierre, M. GALINAT Arthur, Mme BON Amélie, Mme RODRIGUES Marine, Mme CHANQUOY Véronique, M. BODIN Jean-Michel, M. BENOITON Olivier.

Absents / Excusés : Mme LE DIGABEL Laëtitia, M. TRIGNOL François, Mme DELTEIL Stéphanie.

Procurations : M. TRIGNOL François donne pourvoir à Mme DUPUY Valène, Mme. BON Amélie donne pourvoir à Mme BURGEVIN Vanessa.

Délibération n° 2024-010

Objet : Règlement du cimetière, des tarifs applicables aux concessions, et columbarium

Madame le Maire propose une mise à jour du règlement du cimetière, et demande au conseil de bien vouloir ré-établir et clarifier les tarifs des concessions depuis l'extension du cimetière et la création d'un columbarium.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **FIXE** les redevances des emplacements concédés dans le cimetière communal comme suit :

Tarifs Concessions Tombes ou Caveaux		
TYPE DE CONCESSION	TARIF SELON DUREE DE CONCESSION	
	30 ANS	50 ANS
SIMPLE	95 €	180 €
DOUBLE	170 €	330 €

Tarifs Emplacement de Columbarium		
TYPE Emplacement	DUREE Concession	Tarif
1 emplacement (jusqu'à 3 urnes)	30 ANS	640 €

- ✓ Pour les tombes et caveaux :

CONCESSION TRENTENAIRE :

Emplacement simple : 95,00€

Emplacement double : 170,00€

CONCESSION CINQUANTENAIRE :

Emplacement simple 180,00€

Emplacement double : 330,00€

- ✓ Pour le columbarium :

CONCESSION TRENTENAIRE :

Emplacement de 1 à 3 urnes : 640,00€

- **APPROUVE** le règlement présenté par Madame le Maire, et dont un exemplaire est ci-annexé.
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder et à signer toutes les formalités et actes nécessaires relatifs aux concessions dans le cimetière communal.

Je soussignée, Valène DUPUY, maire
Certifie le caractère exécutoire du présent document.
Publié le 05 / 02 / 2024
Notifié le 29 / 01 / 2024

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire
Valène DUPUY